

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE TREIZE LE 25 Avril (25/04/2013)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 19 avril, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire,**

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, Mme Christine FANFELLE, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT, **Adjoint,**

M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUd, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Odile MARTY-MOTHEs, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, M. Richard BAPTISTE, M. André LENFANT, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Marie CASTRO (représentée par Mme MARTY MOTHEs), **Adjoint**

M. Franck BOUSQUET (représenté par Mme HEMMAMI), M. Abdelkader SELAM (représenté par Mme FANFELLE), Mme Carine NICODEME (représentée par M. GAUTHIER), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. BENECH), **Conseillers Municipaux**

ETAIENT EXCUSES :

Mme Hélène DELTORT, **Adjoint**

M. Philippe CHAUMERLIAC, **Conseiller Municipal**

ETAIT ABSENT :

M. Patrice CHARLES, **Conseiller Municipal**

M. VALLES est nommé secrétaire de séance.



AFFAIRES SPORTIVES

54 – 25 avril 2013

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE MOISSAC ET JX SPORTS POUR L'ORGANISATION DE JETCROSS TOUR CHAMPIONNAT DE FRANCE EDITION 2013

Rapporteur : Monsieur CHOUKOUd

Considérant la volonté de la Ville de Moissac de diversifier les manifestations sur le plan d'eau du Tarn durant la période estivale ;

Considérant l'organisation du Jetcross tour championnat de France sur le plan d'eau du Tarn à Moissac les 26, 27 et 28 juillet 2013 ;

Considérant qu'une convention régleme nte l'organisation de cette manifestation.

Considérant que l'Association JX Sports assurera, alors, l'organisation technico-sportive de l'épreuve ;

Considérant que la Ville de Moissac, quant à elle, aura à sa charge la mise à disposition du site, les arrêtés municipaux, les frais de communication sur supports extérieurs, la fourniture et mise en place de barrières, de points électriques et de balisage, et l'accès au Tarn.

Considérant qu'il est demandé à la Ville une participation financière pour l'organisation de ladite manifestation à portée nationale d'un montant de 7 000 €uros.

Monsieur le Maire, après en avoir donné lecture, soumet à l'approbation des membres du conseil municipal ladite convention.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**



APPROUVE les termes de la présente convention.

AUTORISE Monsieur Le Maire à revêtir de sa signature ladite convention, après délivrance des autorisations administratives préalables (arrêté préfectoral..) au déroulement de la manifestation, et acceptation des conditions de mise en œuvre en matière de sécurité qui pourraient être imposées à la collectivité.

ACCEPTE le versement d'une participation financière d'un montant de 7 000 €uros, en deux fois :

- 3 500 €uros à la signature de la convention.
- 3 500 €uros au plus tard 15 jours avant la manifestation.

Pour copie conforme

Moissac le 26 avril 2013

Le Maire,



Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :